Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 69 (1981)

Heft: [3]

Artikel: Les agentes

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-284319

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les agentes

Plantons, rondes, patrouilles, accidents, écoles, voilà, en résumé, la vie des femmes de la Brigade des agentes de la circulation (BAC). A Genève, elles sont 44, c'est-à-dire 7 % d'un corps de 608 hommes. A elles seules, elles monopolisent tous les piédestals de la ville d'où elles règlent la circulation, activité maintenant exclusivement féminine. Certes, elles encadrent les jeunes gendarmes qui sont en école de formation, mais c'est uniquement « pour le cas où ils devraient régler la circulation », ce qui

1937 : « Assistantes de police »

relève plutôt de l'extraordinaire. « Mieux vaut affecter les gendarmes aux travaux de la lutte contre la criminalité sous toutes ses formes et laisser aux agentes, qui ne sont pas armées, le volume de la circulation, me dit un responsable. Leur arme, c'est l'appareil radio qu'elles ont à la main ». « En premier la parole et la psychologie — si on peut appeler ça psychologie — et après l'émetteur » corrige Ingrid.

Ingrid et Martine sont toutes deux de la BAC. Ni l'une, ni l'autre, à la fin de leurs études, ne pouvaient s'imaginer confinées dans un bureau : « Moi j'ai besoin de bouger, de travailler dehors, de rencontrer des gens ; d'ailleurs je voulais être maîtresse d'école ou éducatrice mais je n'avais ni la patience, ni la possibilité de continuer des études plus longtemps » me dit l'une. C'est au hasard d'un prospectus qui traînait à la maison qu'elle est entrée dans la police. Mêmes motivations pour Ingrid qui, elle, avait quatre ans d'apprentissage de ferblantier(ère ?) derrière elle, au bout desquels elle n'a pas trouvé de travail... « il y avait une appréhension à engager des femmes ».

De la criminalistique au judo

Une fois la décision prise, elles entrent en formation pour peu qu'elles aient plus de 19 ans et moins de 27 ans. Quatre-vingt-huit matières pendant sept mois, presque 1 300 heures de cours (procédure pénale, organisation judiciaire, ordonnances sur la construction et l'équipement des véhicules, code pénal, criminalistique, constats d'accidents, connaissance des armes, radars, etc.) sans oublier la culture physique (natation, judo et autres).

Contrairement aux inspectrices, les agentes reçoivent des grades. Elles peuvent devenir, après dix ans, agente principale puis, après 17-18 années, chef de brigade.

Mais le personnel reste fluctuant, les départs coïncidant souvent avec les mariages ou les naissances. Sur 44 agentes, à Genève, 9 ont des enfants.

C'est en raison du manque chronique d'effectifs que la police a opté pour l'engagement de personnel féminin. « Pour le surplus, c'est une formule très valable, dit le lieutenant, et je me pose la question des difficultés que nous aurions rencontrées si nous n'avions pas eu cette formule à ce moment-là ».

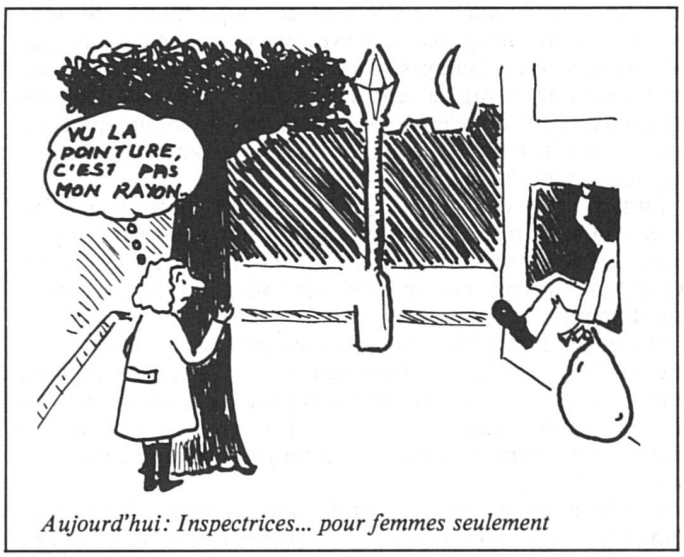

Aujourd'hui : Inspectrices... pour femmes seulement

Quand le sexe fait la fonction

La plupart des mots qui impliquent dans leur définition même un rassemblement d'hommes sont féminins : l'armée, la marine, la police. Petit à petit, les femmes investissent — bien modestement encore — ces bastions de la virilité. Si elles n'ont bien souvent pas encore droit au statut de mousse ou de troufion, en Suisse, agentes et inspectrices ont un statut de policier. A Genève, voilà une quinzaine d'années pour les premières et une quarantaine d'années pour les secondes, qu'elles font partie intégrante de la police.

Alors, la profession s'est-elle féminisée, au sens où l'entend le ministre français de la Justice, Alain Peyrefitte, tout content de la féminisation de la magistrature parce que, pour la première fois, une femme a accédé au poste de procureur général ? « La féminisation des plus hauts postes de la magistrature contribuera, il faut du moins l'espérer, à corriger quelques images radicalement inexactes. A commencer par cette idée, aussi répandue que fausse, selon laquelle le procureur général serait quelque chose comme un père Fouettard ou un surveillant général pour adultes, un être préoccupé d'abord de culpabiliser autrui (...). L'image de la justice française n'aura sans doute qu'à gagner à se féminiser, c'est-à-dire « s'humaniser ».

De la justice à la police, il n'y a qu'un tout petit pont maigrelet puisqu'à elles deux, elles ne forment qu'un seul département. Malgré leur mission protectrice, où à cause d'elle, justice et police sont perçues comme répressives : avoir affaire à elles ne présage rien de bon.

L'arrivée des femmes a-t-elle transformé ce « père Fouettard » en mère au grand cœur ? Certainement pas, parce qu'en fin de compte, la division des tâches au sein de la police est sexuellement répartie : les inspectrices s'occupent des affaires de femmes et les agentes veillent complètement à la bonne marche du trafic, qu'il soit « roulant » ou « reposant » selon les termes consacrés.

Personne ne nie, par ailleurs, les qualités spécifiques que les femmes apportent à la profession : « Lors des perquisitions, les femmes ont plus de flair pour trouver une cachette, elles ont un plus grand sens de l'appartement » m'a-t-on dit. Et pour les agentes : « Une femme ne voit pas toujours les choses de la même façon qu'un homme. Elle cherchera peut-être d'abord à aplanir les obstacles ».

Mais dès qu'on passe aux choses sérieuses, ces qualités ne suffisent plus. « Les inspectrices, quand il s'agit de cravater un type qui ne paie pas la pension de ses enfants, doivent faire appel à leurs collègues masculins ; ça n'est pas toujours drôle ! ». Idem